

Canadian Embassy



Ambassade du Canada

Note No. 047

WASHINGTON, le 26 avril 1991

Monsieur le Secrétaire d'État,

J'ai l'honneur de me reporter aux discussions qui ont eu lieu entre les représentants de la Saint Lawrence Seaway Development Corporation, aux États-Unis, et de l'Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent, au Canada, concernant le Mémorandum d'accord entre les parties, en date du 29 janvier 1959, et du Tarif des péages de la Voie maritime du Saint-Laurent y annexé, lequel était joint à l'Échange de Notes du 9 mars 1959 entre nos deux gouvernements et a été modifié en 1964, 1967, 1972, 1978, 1980, 1982, 1984, 1985, 1986, 1987, 1988, 1989 et 1991.

Les discussions ont abouti à la signature du Mémorandum d'accord ci-joint par l'Administrateur par intérim de la Saint Lawrence Seaway Development Corporation, le 14 janvier 1991 à Washington, D.C., et par le Président de l'Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent, le 7 janvier 1991 à Ottawa. Ce Mémorandum d'accord prévoit des modifications relatives à l'annexe des péages, à la répartition des péages entre les deux organismes chargés de la Voie maritime, à des définitions qui se trouvent dans le Tarif des péages, à l'élargissement des mesures incitatives sur les péages et à l'introduction de rabais basés sur le volume.